

## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CLINIC 360 SL

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S  
28 boulevard Zéphirin Camélinat  
92230 Gennevilliers  
Téléphone : +330140855050  
Téléfax : +330147922545  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15  
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :

Symboles de danger :



N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

: R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

: S 2  
S13

Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et



**CLINIC 360 SL**

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

S20/21	boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)
SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 50 m par rapport aux points d'eau.
SPe 3	Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

**2.3 Autres dangers**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Concentré soluble (SL)

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0 254-056-8	N; R51-R53	Aquatic Chronic 2; H411	41,5 %
Amine de suif éthoxylée	61791-26-2	Xn; R22 R36/38 N; R50	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H318 Eye Dam. 1; H400	8,1 %



## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie, il peut se former (CO<sub>x</sub>).
- Produits de combustion dangereux :

## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités



## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker à une température supérieure à -5°C
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

#### Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune-orange

Odeur : inodore



## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 4,6, Concentration: 10,00 g/l à 20 °C Méthode: CIPAC MT75.3
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode: ASTM D 93
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: négligeable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,17 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C  Méthode: OCDE Ligne directrice 109
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: < -3,2 (Glyphosate)
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 45,4 mPa.s à 20 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 114
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : 44,11 mN/m, 25 °C,

## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

Méthode: EEC A.5

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible

Autres informations : donnée non disponible

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : non applicable

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 4.000 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux



## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : donnée non disponible

Cancérogénicité : Espèce: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Remarques: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Remarques: donnée non disponible

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour le poisson : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 7,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 8,5 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50b (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 16 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 31 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 2.000 mg/kg  
Espèce: Oiseaux  
Substance d'essai: (Glyphosate)

DL50: > 100 µg/abeille, contact  
Espèce: Apis mellifera (L'abeille à miel)

DL50: > 100 µg/abeille, orale  
Espèce: Apis mellifera (L'abeille à miel)



## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

### Composants:

#### **Sel d'isopropylamine de glyphosate :**

Toxicité pour le poisson : CL50 : > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés : CE50 : 930 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

aquatiques  
Toxicité pour les algues : CE50 : 72,9 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

#### Composants:

#### **Sel d'isopropylamine de glyphosate :**

Stabilité dans l'eau : (DT50)  
Dégradation par périodes de demi-vie: 24 h

Stabilité dans le sol : DT50  
Durée de dissipation :: 1.041 h

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: < -3,2  
(Glyphosate)

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : donnée non disponible  
Tension superficielle : 44,11 mN/m à 25 °C  
Méthode: EEC A.5

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### Produit:

Évaluation : Une Évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique  
supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement



## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.
- Emballages contaminés** : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.
- Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

---

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

- ADR** : 3082  
**IMDG** : 3082  
**IATA** : 3082

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR** : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Glyphosate isopropylamine salt, adjuvant)
- IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.
- IATA** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

- ADR**  
Numéro d'identification du danger : 90
- Étiquettes : 9
- Code de restriction en tunnels : (E)



## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
No EMS Numéro : F-A,S-F

### IATA

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Délai de ré-entrée sur la parcelle: : 6 h

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1173

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrases R

Acute Tox. Toxicité aiguë  
Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

## CLINIC 360 SL

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 24.10.2012

Eye Dam.                      Lésions oculaires graves  
R22                              Nocif en cas d'ingestion.

### Texte complet pour phrase H

H302                          Nocif en cas d'ingestion.  
H318                          Provoque des lésions oculaires graves.  
H400                          Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Information supplémentaire

Autres informations                      : Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II  
    Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.